

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES CHAMPIONS DES LANGUES OFFICIELLES



QUI NOMME LES CHAMPIONS?

Les champions des langues officielles sont nommés par l'administrateur général de leur institution.

Idéalement, les champions siègent au comité de direction de leur institution, mais ils ne relèvent de personne et n'ont aucune responsabilité spécifique en lien avec l'application des lois et des politiques en matière de langues officielles.

QUEL EST LE RÔLE DES CHAMPIONS?

Le rôle des champions des langues officielles a été inclus dans la Politique sur les langues officielles.

Il vise principalement des fonctions de leadership, d'écoute, de synthèse, d'influence et de communication.

QUELLES SONT LEURS PRINCIPALES RESPONSABILITÉS?

- I. Les champions exercent de l'influence et un leadership au niveau de l'élaboration des plans d'action et de la promotion des initiatives liées aux langues officielles au sein de leur institution.
- II. Ils apportent un soutien à l'administrateur général ou au chef d'organisme, ainsi qu'aux fonctionnaires supérieurs chargés de la mise en œuvre des parties IV, V, VI et VII de *la Loi sur les langues officielles*.
- III. Ils représentent leur institution dans le cadre des dossiers relatifs aux langues officielles et partagent l'information avec les employés de leur institution.

Pour des exemples d'activités et de comportements à adopter, veuillez consulter le site Osez! Dare! du Conseil du Réseau des champions des langues officielles.

LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES EN BREF



PARTIE IV : Communications avec le public et prestation des services



PARTIE V : Langue de travail



PARTIE VI : Participation des Canadiens d'expression française et d'expression anglaise



PARTIE VII : Promotion du français et de l'anglais

Vous avez des questions? N'hésitez pas à communiquer avec Anik Sauvé, coordonnatrice nationale du Conseil du Réseau des champions des langues officielles, ou avec les responsables du dossier des langues officielles de votre institution.